

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Centre Hospitalier de La Ciotat informe sur les mesures prises face au Covid-19

Le Centre Hospitalier de La Ciotat vous informe des principales mesures (liste non exhaustive) prises afin de protéger au mieux ses patients, résidents, parturientes et ses professionnels de santé face à l'épidémie de covid 19 :

Réorganisation du parcours patient

L'entrée côté Boulevard Lamartine est dorénavant réservée aux patients atteints de COVID ou avec suspicion de COVID. Les autres patients peuvent accéder à l'établissement par l'Avenue de la Paix (côté Urgences).

Les patients sont examinés par les médecins du service des Urgences qui continuent à accueillir l'ensemble de la population et à assurer la continuité des soins.

- Les consultations non urgentes et les hospitalisations programmées ont été annulées, seules les urgences sont prises en charge.
- En cas d'accouchement, les femmes enceintes doivent se rendre au service des Urgences (jour et nuit). Elles y seront examinées, ainsi que l'accompagnant, avant d'être dirigées vers le service Maternité. Si le co-parent est fébrile, il ne sera pas autorisé à entrer dans l'établissement. La présence de l'accompagnant ou conjoint est autorisée en salle d'accouchement - hors césarienne-, sous réserve du respect des procédures, mais n'est plus acceptée jusqu'à nouvel ordre dans l'unité d'hospitalisation de la maternité, après l'accouchement.
- Pour toute consultation urgente (sur avis médical), de suivi de grossesse ou d'IVG, le patient est accueilli au service des Consultations Externes. Aucun accompagnant n'est autorisé, à l'exception du patient mineur qui pourra être accompagné d'un seul parent.

Création d'une unité dite COVID (consignes régionales) avec un secteur patients suspects en attente de résultat et un secteur patients confirmés COVID

Le Centre Hospitalier de la Ciotat a transformé le service de Médecine B en unité d'hospitalisation patients suspects/patients confirmés. Elle compte à ce jour 15 lits et n'a aucun contact avec les autres services.

Ce circuit a été élaboré afin d'éviter les contacts entre les patients avec suspicion de COVID et les patients « sains ». Les patients en attente de résultat sont strictement isolés des patients positifs.

En cas de nécessité, une seconde unité de prise en charge du COVID pourra être créée au niveau du service de Médecine A.

L'Unité des Soins Continus a, quant à elle, été réaménagée afin d'accueillir les cas graves de COVID, si le CHU et les hôpitaux de 1^{ère} et 2^{ème} ligne venaient à être surchargés.

Pour les familles qui souhaitent prendre des nouvelles d'un proche hospitalisé au CH La Ciotat, un numéro d'appel a été mis en place : 04 42 08 75 83 (un seul contact par jour et par famille).

Les mesures de protection

L'établissement a souhaité prendre toutes les précautions nécessaires et a suivi l'ensemble des recommandations nationales et régionales de l'ARS PACA.

Les soignants de l'unité COVID disposent donc de la protection maximale.

Les autres professionnels de santé du Centre Hospitalier et des deux EHPAD sont dotés de masques chirurgicaux et adoptent les gestes barrières.

Par ailleurs, un système renforcé de traitement de l'air a été mis en place au niveau de l'unité COVID, de l'unité de soins critiques, d'une salle de bloc, d'un box d'accouchement, et du hall de l'hôpital, afin de limiter la propagation du virus.

Le Centre hospitalier a souhaité déployer très tôt des mesures fortes de protection.

Application des mesures en EHPAD

Les visites sont suspendues en EHPAD (sauf exception validée par le médecin) pour les proches, la famille et les intervenants extérieurs. Les admissions sont également suspendues sauf décision contraire de la cellule de crise du plan blanc, après avis du médecin coordonnateur.

Depuis le 30 mars, et selon les recommandations de l'ARS, il est demandé à tous les résidents de rester en chambre. Suite à ces restrictions, chaque membre du personnel se mobilise pour continuer et adapter la prise en charge du résident (soins, animation, lien avec les familles...). Afin de maintenir ce lien, les EHPAD proposent aux résidents de communiquer avec leurs proches par visio ou téléphone (une ligne dédiée a pu être mise en place au Rayon de Soleil de 9h à 17h : 04.42.08.75.86. La faisabilité du projet est également à l'étude au Cigalou).

Une solidarité à toute épreuve

Dans cette crise sanitaire exceptionnelle, le Centre Hospitalier de La Ciotat peut compter sur le soutien et la collaboration de la Mairie de la ville de La Ciotat, ainsi que de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) des Vignes et des Callanques.

Tout le personnel de l'établissement, qu'il soit soignant, médical, technique ou administratif, est solidaire, mobilisé et réactif.

Cette entraide ne s'arrête pas là ! L'établissement a lancé sur ses réseaux sociaux un appel aux dons de matériels, et de nombreux particuliers et entreprises ont répondu présents !

La Direction et l'ensemble du personnel remercient chaleureusement ces bienfaiteurs qui mettent du baume au cœur en cette période de crise. A tous les particuliers, artisans, commerçants, entreprises, PME et grands groupes qui souhaiteraient contribuer à leur tour (matériels de protection -masques, blouses, lunettes, etc. ; préparations culinaires et douceurs ; dons en numéraire) pour soutenir nos professionnels de santé... vous pouvez contacter direction@ch-laciotat.fr.

NB : Au Centre Hospitalier de La Ciotat, les dépistages COVID sont réalisés uniquement sur le personnel soignant et les patients ayant des signes évocateurs d'hospitalisation, comme l'indiquent les recommandations données.

CONTACT PRESSE :
Secrétariat de Direction
04 42 08 77 02

